



Pages 2 - 5

Littoral

- Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne
- L'organisation du mouillage dans la baie de Pampelonne
- De nouveaux pontons sur la plage de Pampelonne

Pages 6 - 7

Transition énergétique

- La rénovation énergétique du groupe scolaire Gérard-Philippe

Pages 8 - 9

Une saison en toute sécurité

Page 10

Nuisances sonores

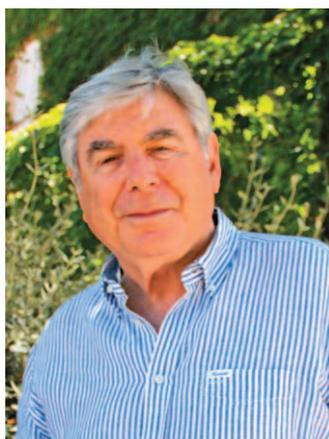
Page 11

- Informations communales
- Minorité

Page 12

Vivre mieux au village toute l'année!

- Requalifier nos espaces publics



ÉDITO

Le monde entier se donne rendez-vous à Ramatuelle pour la belle saison. Sur les plages, en mer, au village, dans le massif forestier, la fréquentation de la commune s'étend sur tout le territoire et mobilise tous les services communaux qui redoublent d'efforts pour notre confort et notre sécurité au quotidien.

L'été demande une vigilance accrue, une organisation renforcée et l'excellence des commerçants, des restaurateurs et des hébergeurs pour concilier attractivité et qualité de vie.

Les projets de la commune pour ses habitants ne sont pas mis de côté. D'ici à la rentrée scolaire de septembre, l'école Gérard-Philippe aura fait sa transition énergétique pour offrir aux enfants et aux équipes pédagogiques un lieu de vie adapté au réchauffement climatique, plus frais, naturel et plus stimulant.

Le projet de redynamisation du village avance lui aussi. La procédure de marché global de performance a permis de retenir le groupement d'entreprises qui aura la charge de requalifier nos espaces publics. Ce projet sera présenté à la population en réunion publique et à travers une exposition. Il doit apporter de premières solutions concrètes en termes d'organisation et de fonctionnement des aménagements. Le calendrier des premiers travaux sera déterminé par les études préalables qui doivent être réalisées par les entreprises. La consultation de la population reprendra à la fin de la saison pour concevoir la suite du projet.

Au cœur de l'été, festivals, animations et expositions nous offrent des moments de partage et de rencontres dans cet esprit d'ouverture et de convivialité si singulier à Ramatuelle. Nous avons plaisir à nous y retrouver, et, cette année encore, les programmations sont de la plus grande qualité. Merci à tous les acteurs de la saison de faire battre le cœur de notre belle commune !



Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

Le balisage lumineux parking Gros-Vallat

180 points de balisage lumineux ont été disposés sur le parking et la voie verte. Ces équipements élégants en bois fonctionnent à l'énergie solaire et sont étudiés pour ne pas générer de pollution lumineuse. Leur disposition accompagne les usagers entre leur stationnement et les établissements de plage.



La nouvelle organisation de l'aire des camping-cars et de stationnement des voitures de Bonne-Terrasse

Première phase de travaux :

- Création de deux entrées dissociées, l'une pour l'aire de camping-cars et l'autre pour le stationnement des voitures.
- Automatisation de l'entrée de l'aire des camping-cars.
- Le parc pour voitures sous la pinède a été réaménagé pour une meilleure circulation et un paiement par horodateur.
- Création de cheminements piétons sécurisés jusqu'à la voie verte qui rejoint Gros-Vallat.
- Installation de conteneurs semi-enterrés.



Des équipements publics intégrés et démontables

► Poste de secours

Les nouveaux postes de secours secondaires de Gros-Vallat et Tamaris sont des équipements à l'architecture plus fonctionnelle et intégrée au site naturel. Ils seront démontables pour la période hivernale. Le poste de secours principal du secteur Patch sera déconstruit à l'hiver 2023/24 et remplacé par un modèle sur deux étages pour la saison 2024.

Ces équipements ont été pensés par l'architecte Anthony Ugo et fabriqués sur mesure par l'entreprise Design Bois située au Cannet-des-Maures.

Un poste de secours secondaire est composé de deux modules raccordés, qui peuvent ainsi être déplacés sans se déformer. Ils offrent

60 m² de surface fonctionnelle et confortable avec espace de vie, salle de soin, local de stockage et vigie en toiture.

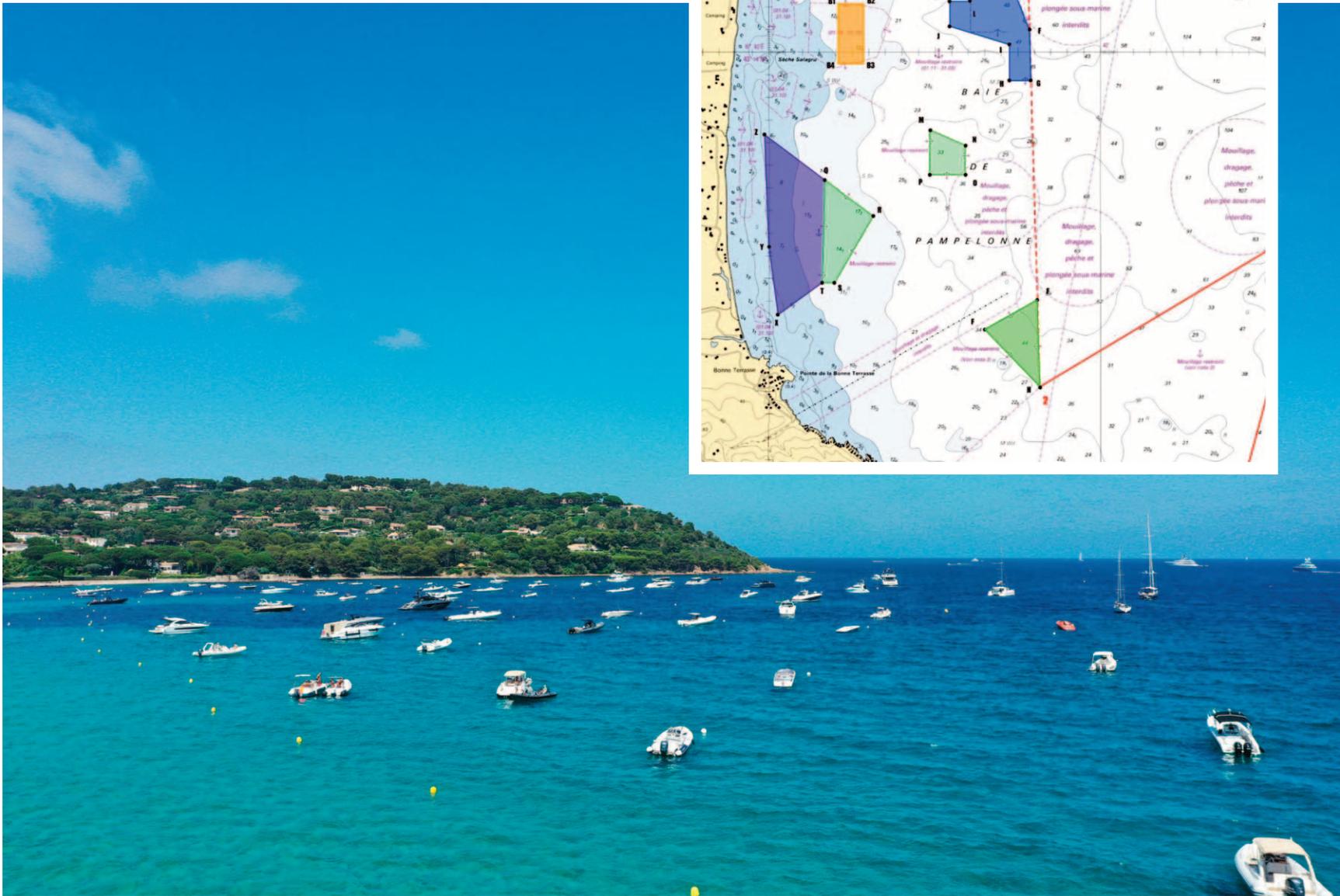
► Sanitaires secteur Bistagne

Cet équipement installé sur le sable est nécessaire dans un secteur éloigné des parkings et sera démonté en hiver.

Parking Tamaris

Les aménagements sont finalisés pour la partie Sud du parking. Dans ce secteur fortement fréquenté, le projet prévoit la relocalisation d'une partie du stationnement en partie Nord. Dans l'attente de l'indispensable déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral après enquête publique, le terrain communal Tamaris Nord non aménagé est utilisé en délestage du stationnement pour les travailleurs saisonniers.





L'organisation du mouillage dans la baie de Pampelonne saisons 2023 et 2024

La commune de Ramatuelle a relancé la procédure devant aboutir à la mise en place d'une zone de mouillage et d'équipements légers (Zmel) pour la saison 2025. Cette zone de mouillage est inédite par son ampleur (210 bouées), et par la taille des navires qu'elle pourra accueillir, en incluant les grandes unités de plus de 24 mètres pouvant s'amarrer sans impacter l'herbier de posidonies.

Afin de concilier la protection de l'environnement marin dans un secteur écologiquement sensible et la valorisation d'un littoral touristique attractif, le préfet maritime a pris le 20 juin un arrêté encadrant le mouillage et l'arrêt des navires de plus de 24 mètres de longueur – dans la zone maritime depuis la pointe Bonne-Terrasse jusqu'au cap du Pinet (arrêté n° 190/2023 du 20 juin 2023).

Cet encadrement permet enfin d'assurer une cohérence réglementaire avec les secteurs littoraux des communes voisines, et de promouvoir des comportements vertueux en faveur de l'environnement marin. Cette réglementation est basée sur des données scientifiques et sur la cartographie des fonds marins et tient compte de données de fréquentation.

L'organisation par zones de mouillage répond aux enjeux de sécurité et permet aux plaisanciers de se familiariser avec l'organisation de la future Zmel.

Trois zones de mouillage : Cartographie des principes d'organisation du mouillage

- 1 zone hors posidonie au nord pour les unités de plus de 80 mètres,
- 3 zones pour les unités de 45 à 80 mètres,
- 1 zone : pour les unités de 24 à 45 mètres.

Deux nouvelles zones réservées au géopositionnement au nord pour le transfert de passagers

La rencontre du maire, Roland Bruno, et du préfet maritime a permis de créer ces deux nouvelles zones pour permettre aux grandes unités de s'approcher sans ancrer au plus près des établissements et à plus de 500 mètres des côtes (réglementation en vigueur) et de débarquer des passagers avant de retourner dans leur zone de mouillage. Ces zones seront surveillées et réservées exclusivement à cet effet.

À l'issue de cette saison 2023, les services de l'État, de la commune et de la préfecture maritime tireront un premier bilan de fonctionnement de ces zonages.

► Sanctions

La base réglementaire est la même sur toute la façade maritime française : verbalisation par tout officier de police judiciaire, 150 000 euros d'amende et 1 an de prison.

► Outils

Des applications pour connaître toute la réglementation et les zones d'herbiers de posidonies



- **Donia** : indique la présence de l'herbier, intègre la réglementation et permet de se géopositionner.



- **Nav&CO** : pour connaître toute la réglementation.



De nouveaux pontons sur la plage de Pampelonne : l'esprit du schéma d'aménagement en mer

Pour la saison 2023, compte tenu de la mise en œuvre du schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne à terre, l'État a décidé d'adopter en mer la même démarche de projet global d'aménagement et de ne plus délivrer de titres individuels. Les quatre pontons « historiques » autorisés par les services de l'État à quatre établissements ont été remplacés par de nouveaux équipements démontables et publics. La commune a sollicité les établissements de plage pour connaître leurs besoins destinés à l'accueil de leur clientèle et a ouvert une offre de concours pour financer leur installation. Une répartition financière prévoit 75 % de participation privée et 25 % de part communale.

Les pontons ont été soumis à autorisations environnementales, autorisation d'urbanisme et à la consultation des entreprises (appel d'offres pour un marché de prestation de service). Ces nouveaux équipements répondent aux objectifs d'intégration au site et de sécurité.

- La durée de l'autorisation temporaire est de huit ans.
- L'usage des pontons est mutualisé.

Pour cette première saison 2023, cinq pontons ont été sollicités par des exploitants de plage qui envoient ainsi un signal fort d'engagement et témoignent de leur adhésion en cohérence avec le projet de Zmel qui sera mis en place pour la saison 2025.

Répartition :

- 1 secteur Patch
- 2 secteurs Tahiti / Capilla
- 1 secteur Moulins
- 1 secteur Épi

Adaptation au changement climatique :
l'audit de la Cour des comptes européenne.

La commune a bénéficié de 1,785 million d'euros pour la restauration du cordon dunaire de la plage de Pampelonne à travers le Fonds européen de développement régional-Fonds social européen (FEDER-FSE) dont l'autorité de gestion est la Région Paca. Au mois de juin, dans le cadre des audits sur la stratégie européenne d'adaptation au changement climatique, la Cour des comptes européenne a choisi de s'arrêter à Ramatuelle parmi plusieurs sites européens. Les experts ont pu apprécier la bonne gestion du fonds et les aménagements : la démonstration concrète d'une adaptation au changement climatique et la portée exemplaire de la subvention européenne allouée à la commune.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



La rénovation énergétique du groupe scolaire Gérard-Philippe

Les vacances d'été sont là : l'occasion pour les élus Patricia Amiel adjointe à l'Enfance et la Jeunesse, Jean-Pierre Frésia adjoint aux Travaux, Benjamin Courtin et Michel Franco, référents du groupe Transition énergétique, de réunir les entreprises pour ajuster les derniers choix d'aménagements et lancer les travaux.



Une cour comme un jardin de fraîcheur et de bien-être pour les enfants !

Le groupe scolaire Gérard-Philippe, construit en 1983, effectue sa transition énergétique et environnementale pour offrir plus de confort, des espaces de vie naturels et beaux et atteindre des performances estimées à 47 % d'économie sur les consommations d'énergie. À travers ces réalisations, la commune vise le label basse consommation et bas carbone BBC-Rénovation. Cet été, les travaux vont traiter le raccordement à la chaudière à bois et les aménagements bioclimatiques extérieurs, l'accessibilité et la ventilation des classes.

Des espaces paysagers et ludiques

Une cour de récréation sans goudron

La cour de récréation de l'école a une surface de sol couverte à 90 % par de l'enrobé noir. Cette surface accentuée, en raison de son exposition sud-sud-est, l'effet de chaleur. Les travaux attendus consistent notamment à lutter contre ce phénomène. Débarrassés de leur enrobé, désimperméabilisés, les sols vont être traités selon leurs usages pour laisser la place à des revêtements texturés et drainants qui permettent d'abaisser les températures. Stabilisés, résines, traverses de chêne et sols souples vont créer différents espaces ludiques.





Des façades qui respirent : la bioclimatisation

La végétalisation des façades, principalement exposées au sud, est une façon naturelle d'apporter plus de fraîcheur dans les salles de classe. Au pied des façades et sur les terrasses à l'étage, pergolas et jardinières accueilleront une diversité de plantes grimpantes dont le feuillage agira comme un écran naturel qui protégera l'école du rayonnement solaire direct.

Une cour comme un jardin pour éveiller sa curiosité

La biodiversité est au cœur des aménagements paysagers grâce aux plantations et à la

création de massifs diversifiés représentatifs d'une palette végétale riche, économe en arrosage et adaptée aux nécessités d'entretien. Un verger potager offrira un espace d'expérience et d'apprentissage agréable et ombragé.

Le conseil municipal des enfants impliqué

Les huit enfants élus ont été associés aux choix d'aménagement et ont apporté leurs idées. Espaces ludiques et sportifs, tables de dessin ou encore banc de l'amitié sont des projets auxquels les enfants tiennent afin que la cour de récréation devienne un lieu de vie adapté à leurs besoins et qu'elle soit un espace bienveillant.

En synthèse, la renaturation de l'espace pour :

- ▶ Placer le bien-être et la santé des enfants au cœur du projet : concevoir des espaces accueillants qui permettent l'épanouissement personnel, les développements moteur, psychologique et social.
- ▶ Repenser les usages pour répondre aux besoins des enfants : se dépenser, courir, jouer, découvrir, se détendre, coopérer, se sentir en sécurité, être dans la nature, le plus souvent dehors (temps pédagogique, déjeuner, goûter, périscolaire, etc.), favoriser l'autonomie et la créativité.
- ▶ Apaiser le climat scolaire.
- ▶ S'adapter au changement climatique et préserver l'environnement : créer des îlots de fraîcheur, gérer l'eau, gérer les ressources par la sobriété des aménagements, favoriser la biodiversité.
- ▶ Faire la classe dehors : reconnecter l'enfant à la nature.
- ▶ Sensibiliser enfants et adultes au respect de l'environnement et des autres grâce à une relation quotidienne avec des espaces naturels et partagés.

Énergies et accessibilité

Ce programme de travaux a fait l'objet d'un audit énergétique et d'un diagnostic d'accessibilité, il est éligible à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre des « grandes priorités thématiques d'investissement » fixées par le gouvernement.

La première phase des travaux, qui s'est déroulée en 2021, consistait en l'amélioration de l'isolation thermique du bâtiment. Les menuiseries au simple vitrage ont été remplacées à neuf par du double vitrage et l'isolation de la toiture-terrasse a été refaite. Le montant des travaux de cette phase s'est élevé à 243391 euros HT. La commune a reçu pour cette phase une subvention DSIL d'un montant de 194713 euros.

Le raccordement à la chaudière à bois

Dès 2011, la commune avait prévu le raccordement de l'école à la chaudière à plaquettes forestières qui alimente le hameau du Baou. Un système de chauffage qui va permettre d'abandonner les combustibles fossiles pour une énergie propre recourant principalement à des ressources renouvelables issues des déchets d'entretien du massif forestier. L'ensemble des canalisations de circulation de l'eau chaude sera calorifugé et des robinets thermostatiques installés sur les radiateurs dans les classes pour une meilleure gestion.



Amélioration de la qualité d'air en intérieur

L'installation prévoit une ventilation mécanique par centrale double flux haute efficacité. Le débit d'air de chaque salle de classe sera directement proportionnel à la qualité de l'air de la pièce desservie pour en améliorer le confort.

Accessibilité

Du plain-pied aux trois étages desservis en paliers, le groupe scolaire va être mis en accessibilité et tiendra compte de différents handicaps – visuel, moteur et sensoriel. Différents aménagements sont prévus : peintures contrastantes, rampes d'accès, ascenseur, marquage au sol, sanitaires adaptés, équipements de voirie requalifiés...

L'école en chiffres : 1 210 m² de surface

- 9 salles de classe
- 1 bureau administratif
- 1 salle informatique
- 1 salle polyvalente
- 1 bibliothèque
- 1 restaurant scolaire
- 1 cuisine ● 2 blocs sanitaires

Une saison en toute sécurité

Ramatuelle, station classée de tourisme avec sa grande plage de Pampelonne, sa plage de l'Escalet, les sites des caps Pinet, Camarat et Taillat, concentre tous les enjeux en accueillant le monde entier, sur terre comme en mer. Cela implique des équipements, des infrastructures et du personnel en conséquence pour recevoir ces pics de population. Chaque saison, la commune recrute environ 60 agents supplémentaires pour renforcer ses équipes et assurer les meilleures conditions de sécurité et d'accueil. Tous les 10 jours, l'ensemble des acteurs de la sécurité et du secours et les agents du conservatoire des espaces naturels (CEN) se réunissent en mairie pour faire le point sur la situation et cadrer les missions avec le maire et la direction générale des services.



 baignade autorisée sans danger

 prudence, baignade autorisée mais dangereuse

 baignade interdite

La police municipale sur tous les fronts

Leur présence est quotidienne et couvre tout le territoire communal, la tranquillité publique est au cœur de leurs missions : contrôle des nuisances sonores et des fermetures tardives des établissements, constats d'urbanisme, stationnement et circulation, patrouilles de jour et de nuit, lutte contre les dépôts sauvages et contrôle des obligations de débroussaillage. En saison, les patrouilles s'étendent en mer et sur les plages. Le service travaille en coordination avec la gendarmerie, la sécurité des plages, la patrouille équestre et le comité communal de feux de forêt.

La vidéoprotection

Au village ainsi que sur les parkings publics des plages, la vidéoprotection est un outil efficace de dissuasion comme pour le constat d'infractions. Un dispositif mobile est également déployé en différents points pour lutter contre les dépôts sauvages.

Le massif forestier sous surveillance

L'incendie de forêt est un risque très présent en saison estivale. Les canicules et la sécheresse

cumulées au vent sont des périodes sous très haute vigilance. La patrouille équestre a été intégrée au service de police municipale et les trois agents sont assermentés en tant qu'agents de surveillance de la voirie publique (ASVP). La patrouille équestre est également en lien direct avec le comité communal de feux de forêt et a pour première mission la surveillance du massif. La Région Sud a alloué à la commune une subvention de 14 000 euros pour cette surveillance équestre.



Depuis la vigie de l'Escalet ou en patrouille, les membres bénévoles du comité communal de feux de forêt (CCFF) donnent de leur temps et s'organisent pour assurer une présence quotidienne. Leur rôle est préventif et leur présence sur le terrain en font des interlocuteurs privilégiés. Sous la vice-présidence de Georges Franco, les bénévoles s'assurent de maîtriser les protocoles radio et la géographie de la commune pour pouvoir communiquer efficacement avec les services d'intervention et de secours.

La sécurité sur les plages et en mer

12 maîtres-nageurs sauveteurs CRS, 10 sauveteurs nageurs et 12 sapeurs-pompiers mobilisés.

Avec 4,5 km de sable, la plage de Pampelonne accueille chaque jour des dizaines de milliers de personnes.

Surveiller et sécuriser la baignade est primordial. Inconscients du danger et de la formation des courants, les baigneurs peuvent vite se retrouver en difficulté. Les effectifs sont répartis sur trois postes de secours relayés par deux bornes d'appel d'urgence autonomes. La présence des maîtres-nageurs sauveteurs de la Compagnie républicaine de sécurité (MNS CRS) est importante et complète les nageurs sauveteurs. En leur qualité de policiers, ils assurent la sécurité des usagers sur le sable, rappellent le règlement, gèrent les débordements et les mauvais usages. La plage de l'Escalet est surveillée par les sapeurs-pompiers du centre de secours de Saint-Tropez. Plus petite, cette plage est plus « sportive », c'est le point de départ pour le cap Taillat par le sentier du littoral, ce qui demande une prise en charge de blessures fréquentes.

En mer, la brigade nautique de 4 agents de la Compagnie républicaine de sécurité (CRS) assure la surveillance sur le plan d'eau du cap Pinet au cap Taillat.

Dans les airs, la brigade de gendarmerie de l'Air (BGA) contrôle les mouvements d'hélicoptères et le respect de l'arrêté préfectoral.



Les numéros d'urgence et de secours

- 17** gendarmerie (infraction, délit...)
- 18** sapeurs-pompiers (péril ou accident)
- 196** sauvetage en mer
- 112** numéro européen toutes urgences

NUISANCES SONORES

L'été, certains établissements organisent de nombreux événements sonores pouvant déborder de leur périmètre. Un phénomène qui, comme le soulignait la presse locale dans son édition du 10 juin, nuit au bien-être de tous. Jusqu'à présent, le bruit dit « de comportement » était réprimé, car portant atteinte à la tranquillité d'autrui en vertu des pouvoirs de la police municipale.

Action préventive

Les cas de pollution sonore relevés sur la plage de Pampelonne et en arrière-plage et portés à la connaissance de l'État s'avèrent liés à la diffusion de musique amplifiée dans des conditions non maîtrisées faute de compétence technique suffisante. Un défaut que la commune a souhaité pallier à travers une démarche préventive afin que la fête reste un choix pour chacun. À cette fin, une réunion de cadrage, associant l'agence régionale de santé, les services préfectoraux, la gendarmerie du Var et les services municipaux, s'est tenue en préfecture le 8 mars 2023.

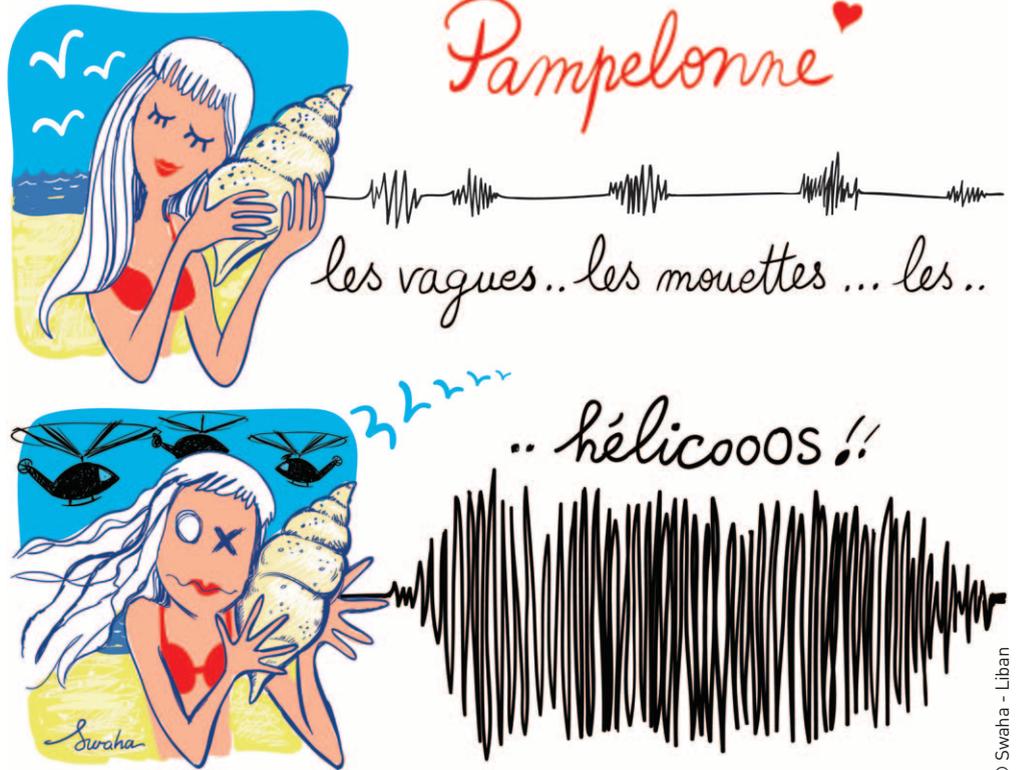
S'équiper, s'informer et se former pour mieux maîtriser

Les établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée ont été invités, par l'État et la commune, à fournir les études d'impact sonore exécutées par leurs acousticiens conformément à la réglementation. Sur la base de cette étude, des prescriptions et des aménagements sont listés et l'exploitant doit s'équiper et fournir un document décrivant les dispositions prises pour limiter le niveau sonore et les émergences* fixées par les textes.

*Émergence = différence entre le volume sonore ambiant et le bruit ponctuel dû à l'événement en question.

Un contrôle des équipements

Afin de procéder aux vérifications se rapportant à la mise en place des équipements par les exploitants, deux visites de terrain ont été effectuées, le 6 juin et le 18 juillet 2023. Ces visites ont été réalisées à l'initiative de la commune associant les agents de l'agence régionale de santé, de la préfecture, de la gendarmerie du Var et de la police municipale. Par-delà les pouvoirs de police municipale, à travers son action, la commune entend organiser une cohabitation entre tous les publics grâce à un usage professionnel du matériel d'amplification.



© Swaha - Liban

Depuis plus d'une décennie, la commune adhérente à la charte du parc national de Port-Cros supporte le nombre d'hélicoptères le plus élevé du golfe de Saint-Tropez. Notre territoire littoral, entièrement inscrit à l'inventaire national des sites pittoresques et en partie classé au titre du Code de l'environnement, est devenu le plus grand héliport d'Europe. Un tel trafic héliporté augmente les risques d'atteintes à la sécurité publique et engendre une pollution sonore insupportable qui impacte durablement le territoire, la qualité de vie et la santé des habitants.

Saison 2023

La commune maintient sa volonté de protéger la population.

Début mai, le maire, Roland Bruno, signait une tribune parue dans la presse nationale pour alerter l'État sur l'absence de contrôles et les effets de la multiplication des hélicoptères en début de saison. À la fin du mois de mai, le ministre des Transports, Clément Beaune, ordonnait au préfet du Var de réduire de 80 % les survols d'aéronefs au-dessus de la presqu'île de Saint-Tropez.

La réalité du terrain occultée

Une annonce du ministre qui, malheureusement, ne peut se baser sur aucune donnée représentative de la situation. Le dispositif de surveillance des mouvements est en effet limité à deux mois (juillet et août). Il est fondé sur les seules informations radar problématiques au-dessous de 300 mètres et compensé par une consolidation incertaine des déclarations effectuées auprès de la police aux frontières. Ainsi, aucune donnée fiable n'est aujourd'hui prise en considération pour déterminer le nombre de mouvements.

Un nouvel arrêté préfectoral

Soumis à la consultation publique du 13 juillet au 3 août, le projet d'arrêté ne prévoit toujours pas de renforcer le contrôle des mouvements ni de lutter contre la multiplication des hélicoptères sur le territoire. Sur simple déclaration, une hélicoptère peut être installée sur un terrain privé. Une manne pour les propriétaires qui n'hésitent plus à mettre leur parcelle à la disposition d'opérateurs. Ainsi, la limitation du nombre de mouvements par hélicoptère se trouve compensée par la multiplication de ces aires, dont le caractère occasionnel n'est plus du tout respecté. À cet égard, les propriétaires en question s'exposent à de lourdes procédures de dommages et intérêts pour les troubles du voisinage dont ils tirent bénéfice.

Agir aux côtés des habitants

helicoptere@mairie-ramatuelle.fr : c'est l'adresse créée par la commune pour recueillir les témoignages d'habitants vivant dans la souffrance liée au trafic héliporté. Au mois de mai, la commune a saisi la préfecture pour interdire toutes les hélicoptères commerciales sur son territoire mais n'a pas été entendue. Au mois de juillet, grâce à vos témoignages, la commune a demandé la fermeture de 6 hélicoptères (dont 3 à usage commercial) qui sont aujourd'hui sous le coup de procédures contradictoires.

INFORMATIONS COMMUNALES



Eau

L'eau, une ressource précieuse qui pourrait venir à manquer

Économiser l'eau douce est un enjeu vital majeur qui nous concerne tous. En moyenne, nous consommons 150 litres d'eau par jour et par personne, dont 93 % sont dédiés à l'hygiène et au nettoyage (les 7 % restants étant dévolus à l'alimentation) et cette consommation d'eau potable ne cesse d'augmenter. Le changement climatique aggrave la situation avec des sécheresses répétées et perturbe le cycle des précipitations.

Lutter contre le gaspillage d'eau potable est à la portée de tous !

- ▶ Réparer les fuites, installer des réducteurs de débit et des mousseurs sur les robinets, récupérer l'eau de pluie, planter des espèces de végétaux qui résistent bien à la sécheresse et aux fortes chaleurs, prendre des douches, rationaliser l'usage de la machine à laver.
- ▶ **Sécheresse** : Soyons économes ! Pas de remplissage de piscine (mise à niveau tolérée), pas d'arrosage en journée et le nettoyage de véhicules exclusivement en station à haute pression équipée de système de recyclage.
- ▶ **À la plage** : Changeons nos habitudes ! Les douches de plage sont des éléments de confort qui utilisent de l'eau potable. En période d'alerte sécheresse, les douches de plage sont fermées.



Rentrée scolaire lundi 4 septembre 2023

Maternelle rentrée échelonnée :

- ▶ Petite Section (nés en 2020) à 8 h 30. Classe uniquement le lundi matin, de 8 h 30 à 11 h 30.
 - ▶ Moyenne Section (nés en 2019) et de Grande Section (nés en 2018) rentrée à 10 h 30 et classe jusqu'à 16 heures.
- À partir du mardi 5 septembre, tous les élèves de maternelle auront classe aux horaires de l'école.

Élémentaire les élèves rentreront tous à 8 h 30, du CP au CM2.

« **Portail famille** » : pour les nouvelles inscriptions, contactez le service population au **04 98 12 66 66**. Démarches d'inscriptions et de paiement auprès des services scolaires et périscolaires (garderie, centre de loisirs, restauration, le transport...)



Mobilité douce : La navette estivale

La plage ? J'y vais en navette !

Du 15 juin au 15 septembre, la navette estivale vous transporte gratuitement à Ramatuelle !

Gratuites, accessibles aux personnes à mobilité réduite, ces navettes tournent toute la journée de 9 heures à 19 h 40, dernier départ.

Sans la voiture, pas de stress !

Au départ de l'arrêt « Stade municipal », plusieurs parkings gratuits sont à votre disposition. Ce service de transport public est disponible pour tous et permet de se détendre sans chercher de place de stationnement payant.

La navette vous emmène à la plage : à Pampelonne au départ de la voie verte ou à l'Escalet. Oubliez votre voiture, laissez-vous transporter !
Suivre la navette et connaître les arrêts : PYSAE (application gratuite).



Expression des élus du groupe minoritaire

Éléments non communiqués

VIVRE MIEUX AU VILLAGE TOUTE L'ANNÉE!

Requalifier nos espaces publics La procédure de marché global de performance

La procédure de mise en concurrence, préalable à un marché global de performance, permet d'associer les «concepteurs» aux «réalisateurs» afin de développer un projet global :

- D'aménagement paysager et architectural de grande qualité,
- D'aménagement fonctionnel qui répond aux attentes de tous les citoyens,
- D'aménagement visant des performances environnementales,
- D'aménagement au juste prix.

Lancée en janvier 2023, la procédure en cinq grandes étapes a abouti à la sélection du groupement d'entreprises qui réalisera les travaux de la rue Georges-Clemenceau et de la place de l'Ormeau.

1. Élaboration d'un cahier des charges

Sur la base des préoccupations et des idées recueillies lors de la consultation des habitants et des professionnels.

2. La sélection des candidats

Le 15 février 2023, trois groupements avaient répondu à l'appel à candidatures. L'analyse des candidatures a validé leur conformité et les trois groupements ont été retenus. L'appel d'offres initiales était lancé le 2 mars 2023.

3. La remise des offres initiales

Le 27 avril 2023, les trois groupements candidats ont remis leur offre initiale. Le bureau d'étude Elan, assistant à maîtrise d'ouvrage, a procédé à l'analyse des offres selon des critères précis définis dans le règlement de la consultation. Cette analyse a été présentée au groupe de travail constitué pour le suivi de la procédure. Les grands principes du projet étaient présentés.

4. La phase de dialogue compétitif

Du 12 au 25 mai 2023, les trois offres ont été soumises à deux collèges chargés d'en faire la

critique et de poser des questions aux candidats quant à leur choix : architecture, organisation, fonctionnement, plantations, gestions économes et mobilités étaient étudiés.

Un collège était constitué d'élus, de professionnels du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Var (CAUE), de la Fédération française du paysage et d'un référent handicap.

Afin de poursuivre la démarche de consultation publique, la commune a souhaité réunir un deuxième collège constitué de citoyens représentatifs de la vie du village et engagés dans la démarche de consultation : commerçants, membres du tissu associatif, habitant du cœur ancien, entrepreneur installé au village et habitant de la périphérie proche du village.

Dans le respect de la procédure de marché en cours, les membres de ces deux collèges sont tenus à une obligation de confidentialité. Ils ont pu soumettre aux trois groupements candidats leurs questions et leurs observations sur les présentations. Cette phase de dialogue a permis d'établir des modifications programmatiques et d'améliorer la consultation pour la deuxième phase de mise au point des esquisses finales avant leur remise à la commune le 7 juillet.

5. Les offres finalisées

Le 7 juillet 2023, les trois candidats à l'issue de la phase de dialogue compétitif ont déposé leurs offres finalisées. Une dernière analyse a permis de retenir une offre répondant à l'ensemble des critères :

- Performances techniques,
- Coût global de l'offre,
- Performances environnementales,
- Performance de niveau de qualité des services,
- Délais,
- Part attribuée aux petites et moyennes entreprises ou artisans.

Le groupement d'entreprises retenu est constitué autour de l'entreprise de travaux publics Colas qui est mandataire du groupement, de Land'Act agence de paysage, urbanisme et écologie, du cabinet Ugo Architecture, de la Société provençale de paysage, de Logabat ingénierie, Kone et Ineo services multitechniques.

Budget

Le projet retenu présente un budget estimatif global de 3 799 584 € HT. Ce budget est susceptible d'évoluer dans l'intérêt de la réussite de l'opération.

Programmation des travaux

Le marché notifié, le groupement va devoir lancer les études préalables aux travaux, proposer des plans d'exécution, déposer le permis d'aménager.

Les travaux de la rue Georges-Clemenceau et de la place de l'Ormeau seront réalisés en deux phases, dont le calendrier sera conçu pour perturber le moins possible les activités du village.

Une réunion avec les commerçants sera organisée à cet effet.

Phase 1 : hiver-printemps 2024

Phase 2 : automne 2024-printemps 2025

La présentation du projet

Le projet sera présenté à la population lors d'une réunion publique et sur la base d'une exposition à la fin de la saison touristique.

À cette occasion, le déroulement du chantier, l'ordre de priorité des espaces à aménager, le calendrier et l'organisation du stationnement riverain seront précisés.

À suivre sur la page Facebook de la commune et sur son site Internet

www.ramatuelle.fr

